

L'AGGLOMERATION RECHERCHE DES BENEVOLES POUR INVENTORIER LE PATRIMOINE DE LA COMMUNE

Dans le cadre de la candidature au label Pays d'art et d'histoire, l'agglomération organise un inventaire du patrimoine bâti sur son territoire, en partenariat avec la Région Bretagne. Cet inventaire est réalisé avec l'aide de référents communaux et la contribution de bénévoles et/ou membres d'associations intéressés par le patrimoine de leur commune. A travers cette démarche participative, il s'agit de mieux identifier les spécificités patrimoniales et culturelles du territoire et d'impliquer collectivement les habitants. Les personnes intéressées peuvent se manifester en mairie auprès du référent Pays d'Art et d'Histoire. Des réunions seront organisées en février par secteur géographique.

Le pass commerce et artisanat

Artisans, commerçants : l'agglomération en partenariat avec la Région Bretagne peut vous soutenir jusqu'à 7 500 € pour moderniser et dynamiser votre entreprise implantée en centre-bourg d'une commune de moins de 15 000 habitants ou en quartier de la Politique de la ville.

Initié en 2018, le Pass Commerce et Artisanat proposé par l'agglomération répondait aux besoins de dynamiser l'activité économique des TPE (commerces et artisans) dans les centres-bourgs des communes de moins de 5 000 habitants, soit 24 communes.

Baisse du plancher d'investissement global

Afin de soutenir les professionnels des centres-bourgs, l'agglomération baisse le seuil de dépenses de moitié. Ainsi, dès 3 000 € d'investissements éligibles, l'agglomération peut verser une aide de 30 %.

L'agglomération renforce également le volet numérique du dispositif actuel en abaissant le plancher d'investissement de 3 000 à 2 000 € et en accordant une aide de 50 % des investissements réalisés.

Pour en bénéficier, les entreprises commerciales ou artisanales, indépendantes, de 7 salariés maximum, doivent engager des investissements subventionnés.

Cela concerne aussi bien les travaux immobiliers (dont ceux liés à l'accessibilité) dans un bâtiment existant, les travaux de mises aux normes d'hygiène, aux normes électriques, les équipements, matériels de production, de manutention, les investissements d'embellissements (étagères, enseignes...) favorisant l'attractivité ainsi que les investissements immatériels liés à la réalisation d'une prestation de conseil ou de service (accessibilité, stratégie commerciale, outils numériques...).

Tous les modalités d'attribution sur www.entreprendre-golfedumorbihan-vannes.bzh



Agenda

Rappel	Tous les projets sont susceptibles d'être annulés en raison du contexte sanitaire. Pour toutes les manifestations, merci de respecter les gestes barrières.
31/01 Salle JM Prono	Les Hivernales du Jazz sont annulées
20/02 Complexe	Flame 56 Tournoi régional et national de Badminton
04/03 08/04 06/05 03/06 Mairie	Permanences Mutuale : de 10h à 12h. Présentation d'un contrat mutuelle à tarif négocié destiné à la population de Monterblanc. N'hésitez pas à venir comparer, ces permanences sont sans engagement ! Infos/contact : Magali LASNIER, 02 97 64 17 99

Vœux du Maire : en vidéo

Au regard du contexte sanitaire particulier, la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire n'a pas pu avoir lieu. Le Maire, Alban MOQUET, et le Conseil municipal ont réalisé une vidéo afin de vous présenter leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Vous pouvez y accéder sur l'actualité du site de la commune : www.monterblanc.fr.

Mise en ligne d'un nouveau site internet

Depuis le 1er janvier 2021, la commune bénéficie d'un nouveau site Internet. **Ce projet voit le jour grâce à une collaboration entre nos services et l'agence vannetaise : Lead Off.**

Vous y trouverez un menu composé de 3 grandes catégories : ma commune, mon quotidien et mes loisirs. En un clic, vous accédez à toutes les informations pratiques : portail famille, menus scolaires, médiathèque, PLU, démarches administratives, kiosque. Vous êtes tenus au courant des actualités et de l'agenda des animations.

Vous êtes une association, un artisan, un commerçant, un acteur de la vie locale, n'hésitez pas à nous contacter pour communiquer vos informations utiles ou ponctuelles à mettre en ligne.

Le programme de la médiathèque

En raison de la situation sanitaire, toutes les actions (expositions, animations, évènements...) mentionnées ci-dessous sont susceptibles d'être annulées. Merci de vous renseigner auprès de la médiathèque pendant les heures d'ouverture, par téléphone au 02.97.45.91.41 ou par mail mediatheque@monterblanc.fr

EXPOSITIONS (tout public) | du 15 janvier au 10 février

Autour de l'album jeunesse « Nos chemins » d'Irène Bonacina, dans le cadre de Déclic Tribu, les rdv culturels de Golfe du Morbihan Vannes Agglo (GMVA).

La création d'un livre est un voyage, depuis la toute première inspiration jusqu'à la réalisation des images et l'écriture de l'histoire. C'est ce voyage que l'exposition « Nos chemins » nous fait partager.

EXPOSITION (tout public) | du 12 février au 2 mars

« Humains » Image Nolfféenne avec animation « Recherche et trouve »

CONTES : Contes et comptines | Mercredi 10 février, 11h, pour les moins de 3 ans

Samedi 13 février, 11h, pour les plus de 3 ans

Des histoires pour un moment convivial et féérique.

6 enfants par séance, accompagnés d'un parent | Sur inscription.

RENCONTRE MUSICALE : La Note bleue | Samedi 20 février, 16h

L'association La Note Bleue propose des cours de musique adaptés à tous autour de plusieurs disciplines, dont l'éveil musical et le chant. Son groupe vocal vous propose un petit récital pour vous présenter son travail.

Entrée libre | Rencontre suivie d'un goûter

ATELIER DE LOISIRS CREATIFS | Mercredi 24 février, 17h

La médiathèque t'invite à un atelier surprise sur le thème de l'hiver.

Sur inscription | A partir de 8 ans, 6 ans si accompagné d'un adulte

Campagne de vaccination COVID-19

Depuis le lundi 18 janvier, la campagne de vaccination s'est accélérée. Toutes les personnes de plus de 75 sont désormais concernées, ainsi que les personnes ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face à la Covid-19 et disposant d'une ordonnance médicale pour se faire vacciner prioritairement. **Si vous souhaitez vous faire vacciner**, vous pouvez prendre rendez-vous au centre hospitalier de **Vannes** au 02.97.01.99.56 ou à **Grand Champ** au 02.97.01.89.56. Retrouvez plus d'informations et de liens utiles sur le site internet de la commune.

Une naissance, un arbre : bébés 2020

Pour les naissances, la commune de Monterblanc offre un arbre dans le cadre de la nouvelle opération « 1 naissance, 1 arbre ». Les parents pourront planter cet arbre chez eux ou choisir un arbuste à mettre en pot. Un bon cadeau vous sera offert. Il sera à faire valoir chez un pépiniériste. **Vous y choisirez l'essence d'arbres qui conviendra à votre environnement.**

Les parents concernés recevront un courrier en début d'année.

Ecole 1,2,3 soleil : les inscriptions sont ouvertes

Les **inscriptions pour la rentrée** de septembre 2021 sont possibles dès maintenant pour les enfants nés en 2018 et 2019. Une rencontre avec la directrice, ainsi que la visite des locaux sont possibles sur RDV (avec application des consignes anti-covid).

Plus de renseignements sur le **nouveau blog de l'école/ rubrique inscription** :

<http://monterblanc123soleil.toutemonecole.fr>

Contact: Mme Deniaud/ **02.97.45.91.93**/ ec.0560620v@ac-rennes.fr

Ecole Notre Dame de la Croix : les inscriptions sont ouvertes

Pour **une inscription** de votre enfant pour une rentrée au cours de l'année 2021/2022. Il est important pour les enfants nés entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 août 2019, de **prendre contact** avec la directrice Mme SOULABAILLE Emilie.

Contact : tél : **02.97.45.95.16** Site : ecolenotredame-monterblanc.fr (Vous y trouverez un formulaire d'inscription) @ : eco56.ndc.monterblanc@e-c.bzh

Abattage d'arbres : la démarche administrative

L'abattage ou la modification d'un arbre ou d'une haie protégés nécessite le dépôt d'une déclaration préalable. Pensez à vous renseigner avant d'entreprendre vos tailles ou coupes. **Vous pouvez joindre le service urbanisme de la commune au 02.97.45.80.32 ou à urba@monterblanc.fr**

Ramassage des déjections canines

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal. Au-delà du désagrément, qu'il y a à glisser sur une crotte de chien, ces excréments véhiculent des parasites qui représentent un risque d'infection grave, en particulier pour les enfants. **C'est pour vous rendre la tâche plus agréable que nous mettons à votre disposition des sacs prévus à cet effet.** Nous vous remercions de penser au bien-être de tous.